



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	11	6

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 00-0 - MOTION PROPOSEE
PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT
BLEU MARINE POUR ANTIBES -
DEMANDE D'AUGMENTATION DES
EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE
D'ANTIBES JUAN-LES-PINS**

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2465/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES - DEMANDE D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

Commission(s) :

Le Groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes » a déposé la motion suivante :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Les évènements tragiques qui ont frappés la ville de Nice, suite à l'attentat meurtrier ayant causé la mort de 86 personnes, le jour de la Fête Nationale, nous rappellent la nécessité d'appliquer une sécurité maximale à nos habitants afin qu'ils puissent se déplacer, vaquer à leurs occupations personnelles, profiter de leurs loisirs et pouvoir visiter notre ville sans qu'ils puissent se sentir en état de guerre.

Certes, le dispositif Orsec, le plan blanc ont été rapidement déclenchés et le plan Vigipirate est rehaussé en « alerte-attentats » dans les Alpes-Maritimes. Le High Club, une discothèque sur la promenade des Anglais et l'hôtel Negresco ont été transformés en hôpital de campagne, assurant le triage médical, et le palais de la Méditerranée en PC de sécurité. Une cellule psychologique a également été mise en place au Centre Universitaire Méditerranéen.

Le risque 0 n'existe pourtant pas et il est de notre devoir ou du moins, du votre, de minimiser ce risque au maximum. Les mesures prises en ce qui concerne la rentrée des enfants aux abords des écoles, avec l'interdiction de stationner aux alentours, et les contrôles d'identité à l'entrée crèches relèvent d'une logique légitime et inévitable.

Toutefois, notre commune manque cruellement d'effectif de police, et principalement Juan-les-pins, parent pauvre de la politique Antiboise. Et ce n'est pas la première fois que nous vous le signalons. Eu égard aux récents évènements de Nice et même encore du mouvement de foule qu'il y a eu à Juan les Pins, le 14 août dernier, suite à la vraisemblance d'une menace terroriste ayant blessé 80 personnes, ce ne sont pas dix agents ASVP que vous auriez dû embaucher qui, eux, vont être exclusivement concernés par la verbalisation constante des véhicules violant les dispositions du Code de la route, mais dix policiers municipaux.

« Je veux des actes ». Voici ce que vous avez dit lors de la commémoration aux victimes des attentats de Nice sur la place des Martyrs de la Résistance. Nous vous réclamons donc des actes et des moyens supplémentaires. Cette menace n'est pas faible, contrairement à ce que vous annoncez aux Antibois. Elle est bien réelle.

Inscrit au budget primitif, il est donc demandé au Conseil Municipal d'augmenter les effectifs de la police municipale en raisons du plan Vigipirate « alerte-attentats » et du risque d'attentats imminents.

CONSIDÉRANT que la décision de la Municipalité, dès le début de l'été 2016, a été de procéder au recrutement de policiers municipaux et d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) supplémentaires,

CONSIDÉRANT que les effectifs de la Police Municipale d'Antibes seront dès lors portés de :

73 à 83 policiers municipaux ;
10 à 16 ASVP ;

si bien que l'effectif global du service atteindra 99 agents,

00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES - DEMANDE D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

Commission(s) :

CONSIDÉRANT que ce volume correspondant à la moyenne très haute des effectifs de Police Municipale au niveau national comme local, au regard par exemple de ceux de Nice, le Cannet ou même Fréjus qui, pour 53 000 habitants, compte 55 agents,

CONSIDÉRANT enfin que les agents de Police Municipale ne constituent qu'un des éléments des dispositifs de sécurité auxquels sont associées les forces de Police Nationale et, depuis le début de l'été, les 60 militaires de la Force Sentinelle,

Le rejet de la motion est donc proposé.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 42 voix POUR sur 43 (1 contre : M. GERIOS)

- **REJETTE** la motion proposée par le Groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes » portant sur l'augmentation des effectifs de la police municipale d'Antibes.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-0 - MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT BLEU MARINE POUR ANTIBES - DEMANDE D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2465-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2465-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions